

UNIVERSITE DE MONCTON

SENAT ACADEMIQUE

Réunion des 1, 2 et 3 mars 1972

Sont présents: Me Adélarde Savoie
M. Helmut Schweiger
M. Victor Ross
Père Maurice Chamard
Père Léger Comeau
M. Léonard LeBlanc
M. Gérard Cormier
Mlle Huberte Richard
M. Aurèle Young
Sr Ghislaine Cormier
M. Rhéal Bérubé
M. Agnez Hall
M. Raoul Dionne
M. Victor Raïche
Père Jean-Guy Lachance
M. Fernand Girouard
M. Rafaël Candela
M. Jean Cadieux
Mme Marcelle Dumont
M. Eugène Richard
M. Aldéo Renaud
Mlle Jacqueline Cyr
M. Brian Newbold
M. Paul Landry
M. Roméo LeBlanc
M. Léandre Bourque

1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Il est proposé par M. Aurèle Young et appuyé par Mlle Huberte Richard que le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 1971 soit accepté. Adopté.

2 - CORRESPONDANCE

Le Secrétaire général fit la lecture des lettres suivantes:

Doyen de la Faculté des Sciences

Une lettre du doyen de la Faculté des Sciences demandant que l'on invite M. Longval, chef du département de génie, lors de la discussion du programme de génie. Les membres du Sénat sont d'accord à ce que l'on invite M. Longval.

Lettre du président de l'Association des Professeurs

Le président (M. Jean Cadieux) cite un extrait du procès-verbal de la réunion du Comité Inter-Faculté de l'Association des professeurs tenue le 22 novembre 1971:

"Il est proposé par G. Clermont, secondé par F. Coutellier que l'association écrive au vice-recteur pour lui demander des directives concernant les professeurs qui assisteront aux réunions du Sénat Académique et du Conseil des Gouverneurs pendant leurs heures de cours".

2 - CORRESPONDANCE

Lettre du président de l'Association des Professeurs - suite

Attendu que les membres ex-officio ainsi que les membres élus doivent assister aux réunions du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs, il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par M. Fernand Girouard que l'on établisse la journée de la semaine où devront se tenir ces réunions afin que les professeurs puissent organiser leurs programmes en conséquence. Adopté.

Lettre de l'Exécutif de l'Association des Professeurs du Collège de Bathurst

Une lettre a été reçue du Comité exécutif de l'Association des professeurs du Collège de Bathurst concernant la réorganisation des baccalauréats. L'Association des professeurs du Collège de Bathurst s'oppose à la réorganisation des baccalauréats ès Arts telle que proposée par le Conseil des Etudes Supérieures de cette Faculté. Elle affirme que ces changements sont au détriment des Collèges affiliés et que ces derniers n'ont pas été consultés lors de la préparation de ces programmes. L'Association des professeurs demande au Sénat de ne pas approuver ces changements sans avoir le consentement des Collèges affiliés.

La Fédération des Etudiants de l'Université de Moncton Inc.

La Fédération des Etudiants demande la création, dans le plus bref délai, d'un comité d'appel.

Cette demande est référée à l'item "Affaires nouvelles".

Lettre du Collège Saint-Louis/Maillet

Le Collège Saint-Louis/Maillet demande d'offrir à partir de septembre 1972, la première année du Baccalauréat ès Sciences ainsi que la première année de Génie et éventuellement, en septembre 1973, la deuxième année des mêmes programmes.

Il demande également qu'il puisse continuer à organiser les cours du Baccalauréat ès Arts avec mention Biologie, Chimie, Physique et que sans porter préjudice aux négociations subséquentes entre l'Université de Moncton et le Collège Saint-Louis/Maillet, que cette dernière institution puisse se rallier au sort qui sera réservé aux mentions Biologie, Chimie, Physique du B.A. telles qu'elles existent présentement.

Cette demande sera discutée lors de la présentation des programmes de la Faculté des Sciences.

Lettre du Collège Saint-Louis/Maillet

Le Collège Saint-Louis/Maillet demande également d'offrir à partir de septembre 1972, la 1ère année du Baccalauréat en Sciences Commerciales et éventuellement d'examiner avec les concernés de l'Université de Moncton, la possibilité de donner la 2e année du même programme, en septembre 1973.

Cette demande sera discutée lors de la présentation des programmes de l'Ecole de Commerce.

2 - CORRESPONDANCE - suite

Lettre du Collège Jésus-Marie

Une lettre a été adressée au Recteur de l'Université de Moncton exprimant le désir de cette institution de pouvoir offrir dès septembre 1972, aux garçons qui voudraient s'inscrire à leur institution, les deux premières années du baccalauréat ou des cours terminaux de deux ans dans l'optique des recommandations de la Commission Lafrenière.

Extrait du Compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du Collège de Bathurst

Le Conseil recommande les programmes académiques que désire offrir le Collège de Bathurst pour l'année 1972-73 et pour les années subséquentes. Il présente également une résolution concernant le Collège Jésus-Marie de Shippagan. Voir Annexe "A".

Remarques des Collèges de Bathurst et d'Edmundston au Sénat Voir Annexe "B".

3 - RAPPORT DES COMITES

Rapport du Comité Conjoint

Me Savoie présente le rapport du comité conjoint pour étude. Ce rapport sera également présenté au Conseil des Gouverneurs.

La première partie du rapport explique la formation du comité, un aperçu des visites faites, des rencontres qu'il a eues, etc.

Les recommandations du comité conjoint furent discutées et acceptées comme suit:

Il est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par M. Fernand Girouard que le Collège Saint-Louis et le Collège Maillet soient fusionnés. Adopté.

Il est proposé par M. Léonard LeBlanc et appuyé par M. Raoul Dionne que le Collège Saint-Louis/Maillet continue de donner les quatre années du cours conduisant au Baccalauréat ès Arts, sujet aux conditions qui seront adoptées pour le contrôle de la qualité de l'enseignement. Adopté.

Il est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par M. Aldéo Renaud que le Sénat considère la possibilité de permettre à ce Collège (Saint-Louis/Maillet) d'offrir la première année en Sciences et en Sciences Commerciales sujet aux conditions qui seront adoptées pour le contrôle de la qualité de l'enseignement. Adopté.

Il est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par M. Rhéal Bérubé que le Collège de Bathurst puisse donner les quatre années du cours conduisant au Baccalauréat ès Arts, sujet aux conditions qui seront adoptées pour le contrôle de la qualité de l'enseignement. Adopté.

Il est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par M. Helmut Schweiger que le Sénat considère la possibilité de permettre au Collège de Bathurst d'offrir la première année du Baccalauréat en Sciences Commerciales et la première année du Baccalauréat ès Sciences, sujet aux conditions qui seront adoptées pour le contrôle de la qualité de l'enseignement, quitte à étudier plus tard les possibilités d'offrir la deuxième année dans ces disciplines. Adopté.

3 - RAPPORT DES COMITES - suite Rapport du Comité conjoint - suite

Il est proposé par M. Aurèle Young et appuyé par le Père Maurice Chamard que le Collège Saint-Joseph cède A l'Université de Moncton, dans les meilleurs délais, son terrain, son immeuble et ses biens-meubles pour la considération minimale prévue par la loi et, qu'en retour, l'Université de Moncton assume les dettes qui grèvent présentement le Collège Saint-Joseph. Adopté.

Il est proposé par M. Raoul Dionne et appuyé par M. Jean Cadieux:

- 1) que le Sénat académique autorise une restructuration de la Faculté des Arts;
- 2) que des mesures soient prises pour que la Loi d'incorporation de l'Université soit amendée dans ce sens dès la prochaine session de l'Assemblée législative;
- 3) que le Comité conjoint prenne les dispositions pour réunir dans les meilleurs délais le conseil des doyens et au moins deux représentants de chaque Collège pour établir des structures internes et des mécanismes qui puissent assurer de meilleures relations et une collaboration plus étroite entre l'Université et les Collèges affiliés;
- 4) qu'aussitôt ce travail terminé, une session spéciale du Sénat académique soit convoquée pour étudier ces recommandations et adopter les mécanismes jugés appropriés;
- 5) que le chapitre 8 concernant la Faculté des Arts soit refait pour rencontrer les nouvelles exigences. Il s'agit du chapitre 8 des Statuts de l'Université de Moncton. Adopté.

Il est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par M. Léonard LeBlanc:

- 1) que le Sénat académique prenne des mesures rigoureuses pour contrôler la qualité de l'enseignement et A l'Université et dans les Collèges affiliés;
- 2) que le Sénat académique, avec le consentement des Collèges affiliés, mette en place les mécanismes appropriés pour assurer le contrôle de la qualité de l'enseignement;
- 3) que le comité conjoint réunisse dans les meilleurs délais le conseil des doyens et au moins deux représentants de chacun des Collèges pour élaborer des mécanismes efficaces et acceptables;
- 4) qu'une réunion spéciale du Sénat académique soit convoquée au besoin pour approuver les mécanismes de contrôle jugés appropriés. Adopté.

3 - RAPPORT DES COMITES - suite

Rapport du Comité conjoint - suite

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par M. Aurèle Young que les programmes spécialisés aient une durée de huit ou dix semestres et comportent des crédits de cours A option et de cours de formation en nombre compatible avec les exigences de la spécialité. Adopté avec deux votes contre.

Il est proposé par M. Fernand Girouard et appuyé par Sr Ghislaine Cormier que les programmes avec spécialisation (honours) aient une durée de huit semestres et comportent:

- 1 - Entre 66 et 72 crédits dont un minimum de 24 crédits de cours A option, dans la même discipline ou un même champ d'études;
- 2 - Le nombre de crédits nécessaires dans les disciplines connexes;
- 3 - Entre 18 et 36 crédits de cours de formation générale;
- 4 - Un minimum de 6 crédits de cours au choix de l'étudiant. Adopte avec deux votes contre.

Il est proposé par M. Léonard LeBlanc et appuyé par M. Rafaël Candela que les programmes avec majeur aient une durée de huit semestres et comportent:

- 1 - Au moins 42 crédits dans les cours attribués A la discipline ou au champ d'études (majeur), 12 de ces crédits étant normalement attribués A des cours A option;
- 2 - Au moins 24 crédits dans les cours attribués A la discipline ou au champ d'études secondaires (mineur), 6 de ces crédits étant normalement attribués A des cours A option;
- 3 - Le nombre de crédits nécessaires dans les disciplines connexes;
- 4 - Un minimum de 18 crédits et un maximum de 36 crédits dans des cours de formation générale;
- 5 - Un minimum de 6 crédits de cours au choix de l'étudiant. Adopté avec deux votes contre et une abstention.

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par Mme Marcelle Dumont qu'au nombre des cours obligatoires de formation générale, on trouve de façon générale, pour tous les programmes, 6 crédits de linguistique du français oral et écrit. Adopté.

Il est proposé par M. Léonard LeBlanc et appuyé par le Père Maurice Chamard que les crédits attribués A une spécialisation, A un majeur ou A un mineur, ne soient comptés qu'A partir du troisième semestre.

Adopté avec un vote contre et une abstention.

3 - RAPPORT DES COMITES - suite Comité des grades honorifiques

Me Savoie informe les Sénateurs que les candidats suivants ont accepté de recevoir un degré honorifique lors de la prochaine collation des grades:

Mlle Antonine Maillet
 M. Jean Béliveau
 M. Jean-Maurice Simard
 Me Charles-Edouard Léger
 Dr A. J. Beaulieu

Sir Max Aitken regrette de ne pouvoir accepter.

Il est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par M. Helmut Schweiger que l'on offre un degré honorifique à M. James O. Dineen, président démissionnaire de U.N.B., à la prochaine collation. Advenant le refus de M. Dineen, que l'on offre un degré à M. John Deutsch. Adopté.

Comité des programmes

Monsieur Schweiger explique le travail accompli par le Comité des programmes. Il présente un projet de définitions des différents diplômes proposés. Voir Annexe "C".

Monsieur Schweiger présente les recommandations générales du Comité:

- 1 - Le Comité recommande Qu'aucun changement majeur ne soit fait dans les deux ans suivants l'approbation d'un programme;
- 2 - Le Comité recommande que le département responsable du sujet majeur élabore le cadre général du programme complet de baccalauréat avec majeur et établisse en particulier les cours de formation générale et les cours connexes;
- 3 - Que chaque département définisse les programmes inférieurs tels que le majeur et le mineur après l'acceptation d'une spécialisation.

Il est proposé par M. Léonard LeBlanc et appuyé par Mlle Huberte Richard que l'on accepte ces recommandations, moyennant l'amendement suivant:

Item 3 -

Que l'on ajoute "dans la mesure du possible" après "que chaque département définisse" pour que la proposition se lise comme suit: "Que chaque département définisse, dans la mesure du possible, les programmes inférieurs tels que le majeur et le mineur après l'acceptation d'une spécialisation." Adopté avec une voix contre et une abstention.

4 - DELEGATION DU COLLEGE JESUS-MARIE DE SHIPPAGAN

Me Savoie souhaite la bienvenue à la délégation du Collège Jésus-Marie qui a certaines demandes à faire au Sénat académique. Ces demandes se résument comme suit:

- 1 - Devenir un collège communautaire de deux ans selon les recommandations du rapport Lafrenière;
- 2 - Laisser tomber la troisième et la quatrième années du cours des Arts aussitôt que les étudiantes qui y sont présentement inscrites seront arrivées au baccalauréat;
- 3 - Obtenir la permission d'admettre les garçons dès septembre 1972;
- 4 - Une affiliation directe à l'Université de Moncton et la cessation de l'annexion au Collège de Bathurst;
- 5 - Possibilités d'offrir dès septembre 1972 les nouveaux cours suivants:
 - a) Les deux premières années d'un cours conduisant à un baccalauréat en sciences commerciales;
 - b) Un cours terminal de deux ans conduisant à un diplôme de secrétariat bilingue;
 - c) Un cours terminal de deux ans conduisant à un diplôme en administration des affaires.

Me Savoie remercie Sr Irène Léger qui, au nom de la délégation, a bien voulu présenter les demandes et répondre aux questions. Il assure les délégués que leurs demandes seront étudiées et qu'une décision leur sera communiquée.

Le Père Maurice Chamard demande de connaître l'opinion du Collège de Bathurst quant à la demande du Collège Jésus-Marie.

Le Père Léger Comeau dit que le Collège de Bathurst insiste sur deux points: assurer la qualité de l'enseignement et éviter la duplication des programmes. Il dit que devant les recommandations de la Commission Lafrenière concernant le Collège Jésus-Marie, les gens de la région de Bathurst sont bouleversés.

En approuvant la demande du Collège Jésus-Marie, le Sénat non seulement entérine la duplication des programmes mais la duplication des institutions, selon le Père Comeau. Il suggère le statu quo pour le Collège Jésus-Marie et demande à l'Université d'assumer l'intégration totale des deux institutions (Bathurst et Jésus-Marie) si elle croit que les deux institutions peuvent survivre.

Une assez longue discussion suivit concernant la demande du Collège Jésus-Marie et il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par M. Victor Raïche que le Collège Jésus-Marie garde le statu quo pour cette année et que les institutions concernées en arrivent à une entente afin de soumettre une nouvelle proposition au Sénat l'an prochain.

Vote: Pour - 7; Contre - 16; Proposition rejetée.

4 - DELEGATION DU COLLEGE JESUS-MARIE - suite

Il est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par le Père Maurice Chamard que la proposition suivante soit acceptée:

- 1) que le Sénat académique résilie la résolution qu'il a adoptée le 22 juin 1967;
- 2) que le Sénat académique permette au Collège Jésus-Marie d'accepter, dès septembre 1972, les étudiants des deux sexes dans la première année des Arts et en 1973, les étudiants des deux sexes dans la deuxième année des Arts, à condition de discontinuer immédiatement les cours de troisième et de quatrième années et de transférer à d'autres institutions les étudiantes terminant la deuxième et troisième année en mai 1972;
- 3) que le Collège Jésus-Marie cesse son annexion au Collège de Bathurst et soit annexé pour le moment à l'Université de Moncton;
- 4) qu'aucune décision ne soit prise quant à l'avenir du Collège Jésus-Marie comme collège communautaire en attendant que l'Université de Moncton d'une part et la Commission de l'enseignement supérieur d'autre part en soient arrivées à une conclusion définitive sur la formule de collège communautaire au Nouveau-Brunswick;
- 5) que le Collège Jésus-Marie n'ait aucun représentant sur le Sénat académique ni sur le Conseil des Gouverneurs, en attendant que son statut ait été définitivement fixé.

Vote secret: Pour - 19; Contre - 3; Abstention - 1

Adopté.

5 - DEMANDES DU COLLEGE SAINT-LOUIS/MAILLET

Il demande:

- (A) "Que le Collège Saint-Louis/Maillet puisse donner à partir de septembre 1972, la 1ère année du Baccalauréat en Sciences, (Biologie, Chimie, Physique) ainsi que la première année de Génie; et éventuellement, en septembre 1973, la deuxième année des mêmes programmes".

Il est proposé par M. Victor Ross et appuyé par M. Léonard LeBlanc que le Collège Saint-Louis/Maillet soit autorisé à enseigner la première année des Sciences et de Génie sujet aux modalités qui seront acceptables à la faculté des Sciences.

Adopté avec deux abstentions.

Il est proposé par M. Victor Ross et appuyé par M. Léonard LeBlanc que les programmes autorisés pour un collège affilié ne sont pas nécessairement autorisés pour un autre collège.

Vote: Pour - 16; Abstentions - 7

Adopté.

- (B) "Que le Collège Saint-Louis/Maillet puisse donner à partir de septembre 1972, la 1ère année du Baccalauréat en Sciences Commerciales";

"Que le Collège Saint-Louis/Maillet puisse éventuellement examiner avec les concernés de l'Université de Moncton, la possibilité de donner la 2ème année du même programme, en septembre 1973".

5 - DEMANDES DU COLLEGE SAINT-LOUIS/MAILLET - suite

Il est proposé par M. Léandre Bourque et appuyé par Sr Ghislaine Cormier que le Collège Saint-Louis/Maillet soit autorisé à enseigner la première année en Commerce sujet aux conditions qui seront acceptables à l'Ecole de Commerce.
Adopté.

6 - DEMANDES DU COLLEGE DE BATHURST

Le Collège de Bathurst recommande que les programmes suivants soient offerts pour l'année 1972-73 et pour les années subséquentes:

- 1 - Programmes complets conduisant au B.A. soit avec MENTION soit (avec concentration majeure ou mineure et spécialisation, compte tenu des décisions futures) dans toutes les disciplines inscrites au prospectus de la Faculté des Arts de l'année scolaire 1971-72;
- 2 - Programmes de la première année du baccalauréat ès SCIENCES COMMERCIALES et éventuellement ceux des années subséquentes selon les besoins du milieu et dans la mesure où le Collège de Bathurst pourra répondre aux exigences que comportent ces programmes;
- 3 - Programmes de la première année du baccalauréat ès SCIENCES et éventuellement ceux des années subséquentes selon les besoins du milieu et dans la mesure où le Collège pourra répondre aux exigences de ces programmes;
- 4 - Programmes du BACCALAUREAT EN SERVICE SOCIAL;
- 5 - Programmes de COURS terminaux de deux ans répondant à la demande de la population étudiante et aux besoins de la région.

Il est proposé par M. Léandre Bourque et appuyé par M. Léonard LeBlanc que les représentants du Collège de Bathurst, de l'Ecole de Commerce, de la Faculté des Sciences et du Service Social étudient la possibilité d'offrir la première année du Baccalauréat ès Sciences ainsi que des programmes du Baccalauréat en Service Social et fassent rapport au prochain Sénat académique.
Adopté.

7 - RAPPORTS DES FACULTES ET ECOLES

(A) FACULTE DES SCIENCES

Voici les amendements apportés aux programmes proposés pour 1972-73: Baccalauréat ès Sciences avec spécialisation en Chimie Première année MA-1100 Géométrie analytique et calcul I - 10 crédits au lieu de 9; MA-1200 Complément de mathématiques - discontinué Total requis - 35 au lieu de 36.

7 - RAPPORTS DES FACULTES ET ECOLES - suite (A) FACULTE DES SCIENCES - suite

Deuxième année

PH-2000 Electricité, magnétisme, optique - 9 crédits au lieu de 11 crédits;

Total requis - 46 au lieu de 48.

Troisième année

MA-3001 Equations différentielles au lieu de Mathématiques appliquées I

Quatrième année

CH-3822 Biochimie dynamique au lieu de CH-3802 Enlever AL-2300 parmi les 12 crédits au choix.

Il est proposé par M. Léonard LeBlanc et appuyé par M. Fernand Girouard que les programmes des 1ère, 2ème, 3ème et 4ème années, avec les changements mineurs apportés, soient acceptés pour le baccalauréats ès Sciences avec spécialisation en Chimie.

Adopté.

Baccalauréat ès Sciences majeur en Chimie Première année

Lire: 6 crédits en "français oral et écrit" au lieu de "linguistique".

Deuxième, Troisième et Quatrième années

Aucun changement aux programmes proposés pour 1972-73;

Il est proposé par M. Fernand Girouard et appuyé par le Père Maurice Chamard que les programmes des première, deuxième, troisième et quatrième années du baccalauréat ès Sciences majeur en Chimie soient acceptés avec le changement apporté en première année.

Adopté.

Baccalauréat ès Sciences mineur en Chimie

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par M. Victor Ross que les programmes de mineur en Chimie soient acceptés tels que proposés.

Adopté.

Baccalauréat ès Sciences spécialisation Biologie

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par M. Rafaël Candela que les programmes des première, deuxième, troisième et quatrième années soient acceptés, moyennant le changement de terminologie A BI-4300 (en quatrième année) qui devrait se lire Mémoire au lieu de Thèse.

Adopté.

7 - RAPPORTS DES FACULTES ET ECOLES - suite (A) FACULTE DES SCIENCES - suite

Baccalauréat ès Sciences majeur en Biologie Première année

Lire: "Français oral et écrit" au lieu de "Linguistique".

Deuxième, Troisième et Quatrième années Aucun changement.

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par M. Rafaël Candela que les programmes de baccalauréat ès Sciences majeur en Biologie soient acceptés avec la modification indiquée. Adopté.

Baccalauréat ès Sciences mineur en Biologie

Il est proposé par M. Fernand Girouard et appuyé par M. Eugène Richard que le programme de mineur en Biologie soit accepté. Adopté.

Baccalauréat ès Sciences avec Spécialisation Physique Aucun changement.

Baccalauréat ès Sciences majeur en Physique

Première année - Lire: "Français oral et écrit" dans la section "Options" au lieu de "Linguistique".

Deuxième, Troisième et Quatrième années - Aucun changement.

Baccalauréat ès Sciences mineur en Physique Aucun changement.

Il est proposé par M. Léonard LeBlanc et appuyé par M. Aurèle Young que les programmes de Baccalauréat ès Sciences Spécialisation, ainsi que Majeur et Mineur en Physique soient acceptés. Adopté.

Baccalauréat ès Sciences majeur en Mathématiques

Première année - Lire: "Français oral et écrit" au lieu de "Linguistique".

Deuxième, Troisième et Quatrième années: - Aucun changement.

Baccalauréat ès Sciences mineur en Mathématiques Aucun changement.

Il est proposé par le Père Jean-Guy Lachance et appuyé par M. Fernand Girouard que les programmes de Baccalauréat ès Sciences majeur et mineur en Mathématiques soient acceptés.

Adopté.

7 - RAPPORTS DES FACULTES ET ECOLES - suite

(A) FACULTE DES SCIENCES - suite

Programme préparatoire aux Sciences de la Santé

Il est proposé par M. Victor Ross et appuyé par le Père Jean-Guy Lachance que l'on accepte le programme préparatoire aux Sciences de la Santé tel que proposé.

Adopté.

Baccalauréat ès Sciences Appliquées en Génie - Industriel et Civil

Il est proposé par M. Fernand Girouard et appuyé par le Père Maurice Chamard que les programmes de Baccalauréat ès Sciences Appliquées en Génie Industriel et Civil soient acceptés.

Adopté.

Maîtrise en Biochimie

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par M. Victor Ross que l'on suspende la maîtrise en Biochimie.

Adopté.

Mineur en Biochimie

Il est proposé par M. Fernand Girouard et appuyé par M. Victor Ross que l'on accepte le programme de mineur en Biochimie.

Adopté.

Secteur Biologie

Il est proposé par M. Victor Ross et appuyé par M. Léonard LeBlanc que l'on recommande au Conseil des Gouverneurs que le secteur Biologie devienne le "Département" de Biologie.

Adopté.

Mentions actuelles offertes A la Faculté des Sciences

Il est proposé par M. Léonard LeBlanc et appuyé par Mlle Huberte Richard que les mentions actuelles seront offertes pour la dernière fois en 1974-75. Le Comité recommande également une période de transition de trois ans pendant laquelle le Conseil de la Faculté des Sciences adaptera les programmes des individus selon la situation changeante.

Adopté.

(B) FACULTE DES ARTS

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par le Père Jean-Guy Lachance que l'on accepte la première année commune à tous les programmes à l'exception du baccalauréat en arts visuels et baccalauréat en musique.

Adopté avec une abstention.

Département d'anglais

Le Département recommande qu'un programme de majeur et mineur soient acceptés pour l'année 1972-73.

7 - RAPPORTS DES FACULTES ET ECOLES - suite (B) FACULTE DES ARTS - suite

Il est proposé par M. Léonard LeBlanc et appuyé par le Père Jean-Guy Lachance que l'on offre seulement un mineur de 30 crédits au département d'anglais.

Adopté.

Art dramatique

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par M. Rhéal Bérubé que l'on offre seulement un mineur de 30 crédits en art dramatique. Adopté.

Arts visuels

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par M. Léonard LeBlanc que l'on recommande de nouveau au Conseil des Gouverneurs l'approbation du baccalauréat en Arts Visuels tel que présenté.

Adopté avec 2 abstentions.

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par le Père Maurice Chamard que si le programme de baccalauréat en arts visuels est accepté par le Conseil des Gouverneurs, que le département fasse des démarches auprès du Ministère de l'Education pour faire approuver le baccalauréat en enseignement des arts visuels avant de le présenter à la Commission de l'enseignement supérieur. Adopté avec une abstention.

Baccalauréat avec spécialisation en études françaises

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par M. Aurèle Young que le baccalauréat avec spécialisation en études françaises soit accepté tel que présenté.

Adopté avec une abstention.

Baccalauréat ès Arts avec majeur en Français

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par Mlle Huberte Richard que le programme de baccalauréat ès arts avec majeur en Français soit accepté tel que présenté.

Adopté avec une abstention.

Baccalauréat ès Arts avec majeur en Géographie

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par le Père Maurice Chamard que l'on accepte le programme de baccalauréat ès arts avec majeur en Géographie tel que présenté en biffant les "cours recommandés" entre parenthèses à la section "Options" à la 2e, 3e et 4e années.

Adopté avec une abstention.

Département d'Histoire

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par M. Fernand Girouard:

7 - RAPPORTS DES FACULTES ET ECOLES - suite (B) FACULTE DES ARTS - suite

- 1 - que le programme de baccalauréat ès arts avec majeur en histoire soit accepté pour l'année 1972-73;
- 2 - que le département d'histoire identifie les cours conduisant à un mineur;
- 3 - que le département continue d'offrir le programme de maîtrise actuelle en histoire pour l'année académique 1972-73;
- 4 - que l'on accepte l'implantation de la spécialisation en histoire en 1973-74 et l'ajustement de la maîtrise à un programme d'un an pour l'année scolaire suivante (1974-75);
- 5 - que l'introduction des nouveaux cours en 1972-73 soit ajustée en conséquence de sorte que la spécialisation puisse être offerte aux étudiants de troisième année en 1973-74.

Adopté avec une abstention.

Baccalauréat en Musique orientation générale

Il est proposé par M. Raoul Dionne et appuyé par le Père Maurice Chamard que l'on accepte la restructuration du baccalauréat en musique telle que recommandée par le Comité des programmes mais que le comité devra présenter à la prochaine réunion les statistiques indiquant les exigences professionnelles de ce programme après vérification avec l'association professionnelle.

Adopté avec une abstention.

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par M. Léandre Bourque que le programme alternatif du baccalauréat en musique orientation générale soit accepté. Adopté avec une abstention.

Baccalauréat en Musique orientation éducation musicale

Il est proposé par M. Raoul Dionne et appuyé par M. Helmut Schweiger que le Sénat recommande la restructuration du programme actuel. Puisque les exigences du programme semblent être trop lourdes pour un programme spécialisé de quatre ans, il est également recommandé que le Comité des programmes rencontre le département de Musique pour vérifier les exigences professionnelles et ajuster si possible la surcharge de ce programme.

Adopté.

Baccalauréat ès Arts - Philosophie

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par le Père Maurice Chamard:

- 1 - que l'on accepte les programmes de majeur et de mineur en Philosophie tels que présentés;
- 2 - que l'on n'accepte pas les deux programmes de spécialisation en Philosophie;

7 - RAPPORTS DES FACULTES ET ECOLES - suite

(B) FACULTE DES ARTS - suite

3 - que le programme de maîtrise actuel soit suspendu tout en permettant aux étudiants inscrits de terminer leur programme. Adopté avec une abstention.

Baccalauréat ès Arts - Sciences Religieuses

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par M. Léonard LeBlanc que le programme de mineur en Sciences religieuses soit accepté.
Adopté avec une abstention.

Baccalauréat spécialisé en traduction et en interprétation et certificat

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par M. Léonard LeBlanc que le programme de baccalauréat spécialisé en traduction et en interprétation soit accepté tel que présenté. Adopté avec une abstention.

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par le Père Maurice Chamard:

- 1 - que toutes les mentions à la Faculté des Arts deviennent des mineurs de 24 à 30 crédits;
- 2 - que le département responsable du sujet majeur élabore le cadre général d'un programme complet de baccalauréat avec majeur et établisse en particulier les cours de formation générale;
- 3 - que le mineur relève du département qui offre la discipline en question. Adopté avec une abstention.

(C) ECOLE DE COMMERCE

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par M. Léandre Bourque que l'on accepte le programme de baccalauréat spécialisé avec deux orientations: administration et comptabilité tel que présenté;

que l'on accepte également le programme de la deuxième année du M.B.A. tel que présenté. Adopté.

L'Ecole de Commerce demande de changer le nom de leur diplôme. Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par M. Léonard LeBlanc que le Conseil de L'Ecole de Commerce présente au prochain Sénat académique une demande bien définie quant au nom que devra porter le diplôme: "Baccalauréat en sciences de l'administration - orientation: administration et comptabilité" ou "Baccalauréat en administration des affaires - orientation: comptabilité et administration".

Adopté.

Le Conseil de l'Ecole de Commerce apporte à l'attention des Sénateurs le fait que le programme actuel de baccalauréat en Sciences Commerciales rencontre les exigences d'un baccalauréat spécialisé même s'il porte le titre de baccalauréat avec mention.

7 - RAPPORTS DES FACULTES ET ECOLES - suite

(C) ECOLE DE COMMERCE - suite

Il est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par M. Léonard LeBlanc que le Secrétaire général soit autorisé à enlever le mot "mention" des relevés de notes officiels pour les étudiants qui vont obtenir leur baccalauréat en Sciences Commerciales en mai 1972. Adopté.

Sciences Secrétarielles

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par M. Léandre Bourque que l'on suspende, pour le campus de Moncton, le programme de sciences secrétarielles et qu'une enquête approfondie soit faite pour déterminer les besoins du marché. Adopté.

Statut de "Faculté" à l'Ecole de Commerce

M. Léandre Bourque, directeur de l'Ecole de Commerce, demande que le Sénat recommande au Conseil des Gouverneurs d'accorder le statut de "Faculté" à l'Ecole de Commerce. Cette demande est remise pour discussion au prochain Sénat.

(D) ECOLE DES SCIENCES DOMESTIQUES

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par le Père Maurice Chamard que l'on accepte le programme des Sciences Domestiques tel que présenté. Adopté.

(E) ECOLE DES SCIENCES SOCIALES Baccalauréat en Service Social

Il est proposé par M. Rhéal Bérubé et appuyé par M. Léandre Bourque que le cours MA-1500 soit obligatoire pour 1972-73 dans le programme de baccalauréat en Service Social pour ceux qui n'auraient pas réussi l'examen d'immatriculation 122 ou l'équivalent. Adopté avec trois abstentions.

Baccalauréat avec spécialisation en Economie

Il est proposé par M. Fernand Girouard et appuyé par M. Aldéo Renaud que l'on accepte le programme de baccalauréat avec spécialisation en Economie sujet aux modifications suivantes:

En première année, que le cours SP - Science politique soit remplacé par EC-1100 et qu'en deuxième année, le cours EC-1100 soit remplacé par un cours de science politique. Adopté.

Baccalauréat avec majeur en Economie

Les membres du Sénat désirent voir un cours d'économie ajouté en première année du programme.

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par M. Fernand Girouard:

7 - RAPPORTS DES FACULTES ET ECOLES - suite

(E) ECOLE DES SCIENCES SOCIALES - suite

- 1 - que le programme de majeur en Economie soit accepté;
- 2 - que le département continue le programme actuel de maîtrise pour l'année académique 1972-73;
- 3 - que la spécialisation en Economie soit offerte en 1973-74 et l'ajustement de la maîtrise à un programme d'un an pour l'année scolaire 1974-75.

Vote: Pour - 19; Abstentions - 4; Adopté.

Baccalauréat avec majeur en Science Politique

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par Mlle Huberte Richard que l'introduction du majeur et du mineur soit acceptée mais que le baccalauréat avec spécialisation ne soit pas accepté.

Vote: Pour - 14; Contre - 2; Abstention - 7; Adopté.

(F) ECOLE DE PSYCHOLOGIE-EDUCATION Education

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par M. Léonard LeBlanc:

- 1 - que les programmes soient acceptés tels que présentés;
- 2 - que le chef de département avec la collaboration du Vice-recteur à l'enseignement tâche de réduire le nombre d'options offertes en éducation, car le choix de cours à l'intérieur des mentions, en comparaison avec les autres programmes à l'Université, est beaucoup plus vaste. Aussi qu'il s'efforce de déterminer s'il y a duplication des cours offerts au département d'éducation et de psychologie et ailleurs.

Adopté avec deux abstentions.

Education physique

Il est proposé par M. Gérard Cormier et appuyé par Mlle Huberte Richard que le programme d'éducation physique soit accepté tel que présenté.
Adopté.

Psychologie

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par M. Fernand Girouard que les programmes soient acceptés tels que proposés avec les modifications suivantes:

Que cinq des dix nouveaux demi-cours proposés au niveau de la maîtrise soient retirés du programme.

Après consultation avec le département, il fut convenu que les cours retirés seraient: PSY-554-; PSY-555-; PSY-572-; PSY-574-; et PSY-560-.
Adopté.

7 - RAPPORTS DES FACULTES ET ECOLES - suite

(G) ECOLE DES SCIENCES INEIRMIERES

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par M. Léonard LeBlanc que le Sénat accepte le programme des Sciences Infirmières tel que présenté en indiquant huit (8) crédits au lieu de neuf (9) crédits pour BI-2500 en deuxième année. Adopté.

(H) CENTRE-AUDIO-VISUEL

Un rapport sera présenté à la prochaine réunion du Sénat.

(I) CONSEIL DE RECHERCHES

Monsieur Brian Newbold informe les Sénateurs que le comité formé pour étudier le rôle de l'université quant à la qualité de l'environnement va présenter un rapport sous peu et que ce rapport sera étudié et présenté au Sénat.

Il présente également une politique relative aux Centres de Recherches ainsi qu'une politique d'approbation pour l'établissement d'un centre de recherches à l'Université de Moncton.

Il est proposé par M. Gérard Cormier et appuyé par M. Léonard LeBlanc que les politiques du Conseil de Recherches soient acceptées sujettes à l'approbation du Conseil des Gouverneurs. Adopté.

(J) EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT Maîtrise en éducation (générale)

Il est proposé par M. Rhéal Bérubé et appuyé par M. Jean Cadieux que les étudiants inscrits au programme de maîtrise en éducation (générale) devront compléter les exigences de ce programme avant le 1er juillet 1973. Adopté.

Calendrier des cours d'été

Il est proposé par M. Rhéal Bérubé et appuyé par M. Aurèle Young que le calendrier des cours d'été soit accepté tel que présenté. Adopté.

Définitions à ajouter au glossaire

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par M. Fernand Girouard que l'on ajoute au glossaire la définition suivante:

Etudiant commandité

Celui qui est dûment inscrit à une autre université et qui est autorisé par l'institution qu'il fréquente à suivre un ou des cours à temps partiel à l'Université de Moncton. Dans ce cas, la demande d'admission doit être accompagnée d'une lettre signée par le registraire ou le secrétaire général de l'Université fréquentée, indiquant le ou les cours que le candidat a la permission de suivre. Adopté.

7 - RAPPORTS DES FACULTES ET ECOLES - suite (J) EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT - suite

Il est proposé par M. Rhéal Bérubé et appuyé par le Père Maurice Chamard que l'on ajoute au glossaire la définition suivante:

Auditeurs:

Celui qui s'inscrit à un ou des cours pour fins de culture personnelle et non pas pour obtenir des crédits. La participation de ce candidat au (x) cours se résume à l'assistance aux leçons. L'étudiant classé dans cette catégorie,

- a) n'est pas admis de façon formelle à l'Université de Moncton;
- b) ne peut, une fois inscrit, changer la nature de son inscription pour le cours en question;
- c) ne peut soumettre au professeur pour être corrigés, les épreuves et travaux exigés des autres catégories;
- d) n'a pas le droit de se présenter aux examens.

N.B. Celui qui désire suivre un cours comme auditeur doit l'indiquer clairement au moment de l'inscription. Adopté.

Cours d'été au Collège Saint-Louis

Il est proposé par M. Rhéal Bérubé et appuyé par le Père Jean-Guy Lachance que les cours d'été du Collège Saint-Louis soient acceptés tels que présentés, sujets à l'approbation du comité des mécanismes de contrôle de la qualité de l'enseignement. Adopté.

Cours d'été à l'Université de Moncton

Il est proposé par M. Rhéal Bérubé et appuyé par M. Fernand Girouard que l'on accepte les cours d'été qui seront offerts à l'Université de Moncton tels que proposés en ajoutant à la page 12, 2 cours (12 crédits) d'art dramatique déjà au programme et en supprimant les cours "Enseignement/Didactique des sciences commerciales (3 cr.)" et "ED-522 Enseignement des métiers (3cr.)". Adopté.

Session intensive des cours de Commerce

Il est proposé par M. Rhéal Bérubé et appuyé par M. Helmut Schweiger que l'on continue l'expérience d'offrir une session intensive de cours de Commerce. Adopté.

Cours d'été au Collège de Bathurst

Il est proposé par M. Rhéal Bérubé et appuyé par M. Victor Raïche que les cours qui seront offerts à la session d'été au Collège de Bathurst soient acceptés, sujets aux mécanismes de contrôle qui seront approuvés. Adopté.

Monsieur Cadieux suggère que l'on ajoute en addendum une liste des cours qui n'apparaissent pas dans l'annuaire.

8 - AFFAIRES NOUVELLES

Faculté des Arts - Recommandations du Comité des Etudes Supérieures

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par Sr Ghislaine Cormier que les règlements concernant les exigences matérielles pour la présentation de la thèse de maîtrise, document présenté par le Comité des Etudes Supérieures, soient acceptés. Adopté.

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par M. Victor Raïche que l'on accepte à titre d'essai pour un an d'accorder aux collèges l'autorisation d'organiser un cours interdisciplinaire de 3 ou de 6 crédits. Adopté.

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par M. Aurèle Young qu'on autorise les Collèges de Bathurst et de Shippagan à publier leur propre prospectus selon les normes ou données de l'annuaire général. Adopté.

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par M. Aurèle Young que les changements suivants soient apportés au niveau de la première et deuxième années du baccalauréat en arts visuels:

- 1) appellation du cours HISTOIRE DE L'ART au lieu de APPRECIATION DES BEAUX-ARTS étant donné que le contenu sera basé sur le déroulement chronologique des mouvements artistiques et non plus sur l'esthétique de l'art;
- 2) changer la dernière phrase du syllabus "Unité et diversité des Beaux-Arts..." pour "Initiation générale à l'histoire de l'art." Adopté.

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par le Père Maurice Chamard que le cours GO-4702 soit créditable pour le semestre actuel. Adopté avec deux abstentions.

Demande du Collège de Bathurst quant aux Sciences Religieuses

Il est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par M. Rhéal Bérubé que les cours de Sciences Religieuses soient optionnels au programme du B.A. au Collège de Bathurst. Cette mesure est applicable le 1er janvier 1972.

Adopté avec quatre abstentions.

Demande de la Fédération des Etudiants

1 - Attendu que les étudiants ne bénéficient actuellement, que dans des cas exceptionnels, de la possibilité de faire appel des décisions prises à leur endroit aux conseils de département ou de faculté;

2 - Attendu que certains étudiants peuvent estimer avoir été traités injustement en ce qui concerne leurs examens ou autres questions académiques pour des décisions prises dans leur faculté ou département;

La Fédération des Etudiants propose la création, dans le plus bref délai, d'un comité d'appel dont la tâche serait d'examiner les demandes d'étudiants estimant avoir été traités injustement et lésés dans leurs droits après avoir épuisé toutes les autres voies normales;

8 - AFFAIRES NOUVELLES

Demande de la Fédération des Etudiants - suite

Nous proposons que la composition de ce comité soit la suivante:

Vice-recteur à l'enseignement, Secrétaire général de l'Université, Directeur du D.A.E., un doyen nommé par le Sénat académique, un professeur nommé par l'Association des Professeurs et deux membres nommés par la Fédération des Etudiants.

Il est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par le Père Maurice Chamard que la proposition de la création d'un comité d'appel soit acceptée avec les modifications apportées. Adopté.

Baccalauréat en Droit de U.N.B.

Me Savoie fait la lecture d'un extrait du procès-verbal du Sénat académique du 15 mars 1967 qui se lit comme suit: "Le Président de U.N.B. et le Doyen de la Faculté de Droit demandent que les étudiants de l'Université de Moncton qui s'inscrivent en Faculté de Droit après la troisième année des Arts et du Commerce puissent recevoir leur diplôme après avoir réussi la première année de Droit.

Après une longue discussion, M. Rhéal Bérubé, appuyé par M. Paul Bourque proposa que les étudiants de l'Université de Moncton qui désirent poursuivre des études en Droit à U.N.B. après leur troisième année soient libres de le faire mais que dans ces circonstances l'Université de Nouveau-Brunswick devrait décerner des diplômes après leur première ou deuxième année de Droit. Cette proposition fut adoptée avec deux abstentions".

Monsieur le Recteur a reçu une même demande de la part d'un étudiant qui a complété trois années à la Faculté des Arts de l'Université de Moncton et qui veut s'inscrire à l'Ecole de Droit de U.N.B.

Puisque U.N.B. ne veut pas décerner le diplôme et puisqu'il y a un règlement de l'Université de Moncton qui dit qu'un étudiant doit faire sa dernière année à l'Université même, il est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par M. Rhéal Bérubé que Me Savoie écrive à M. McAllister lui indiquant que le Sénat maintient sa même décision telle que prise en mars 1967. On recommande également que le Doyen de la Faculté des Arts rencontre M. McAllister pour discuter de cette question. Adopté.

Charte de l'Université

Monsieur le Recteur donne, à titre d'information, les amendements qu'on propose d'apporter à la Charte de l'Université.

Les changements concernent la restructuration de la Faculté des Arts, la disparition du Collège Saint-Joseph comme partie composante de l'Université, la représentation étudiante au Conseil des Gouverneurs et au Sénat académique et le statut du Collège Jésus-Marie.

8 - AFFAIRES NOUVELLES - suite

Demandes du Collège Sainte-Anne de Church Point

Le Collège Sainte-Anne de Church Point demande l'approbation du Sénat académique pour les cours d'été qui seront offerts à cette institution: un groupe de cours de littérature française qui sera offert pendant l'été et l'hiver et des cours de première, deuxième, troisième et quatrième années à l'intention d'enseignants bilingues du Cap-Breton.

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par le Père Maurice Chamard que l'on accepte les cours inscrits dans les programmes de l'entente entre le Collège Sainte-Anne et l'Université de Moncton mais que les autres cours ne sont pas approuvés par le Sénat académique de l'Université de Moncton.
Adopté.

Comité extraordinaire du Sénat académique sur le système de notes et examens

Il est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par M. Léonard LeBlanc que la première tranche du travail de ce comité extraordinaire soit reçue par le Sénat; que ce document soit référé au Conseil des Facultés et Ecoles pour étude afin qu'ils puissent fournir leurs remarques au Secrétaire général avant la prochaine réunion du Sénat académique.

Vote: Pour 19; Abstentions - 4; Adopté.

Calendrier académique 1972-73

Il est proposé par M. Helmut Schweiger et appuyé par le Père Maurice Chamard que l'on accepte le calendrier académique tel que présenté (voir annexe "D") et que l'on règle la date des congés d'hiver, après consultation avec les étudiants, avant la prochaine réunion du Sénat. Adopté.

Mécanismes de contrôle

Il est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par M. Helmut Schweiger:

"Que le Sénat académique demande au Comité conjoint de convoquer le plus tôt possible une réunion des doyens et de deux représentants de chaque collège affilié afin d'instituer des mécanismes de contrôle de l'enseignement pour l'Université et les Collèges affiliés;

"Que les personnes composant les mécanismes ainsi constitués prennent les dispositions pour faire l'inventaire des programmes, en tenant compte des différentes concentrations (mineur, majeur et spécialisation) que l'Université et les Collèges affiliés se proposent d'offrir pendant l'année académique 1972-73;

"Que lesdits mécanismes s'assurent que ces programmes puissent être donnés avec la qualité de l'enseignement requise par l'Université;

8 - AFEAIRES NOUVELLES - suite Mécanismes de contrôle - suite

"Que lesdits mécanismes fassent, dans les meilleurs délais, rapport au Sénat académique, qui prendra une décision sur les programmes A être autorisés.
Adopté.

9 - AJOURNEMENT

(Signé) Me Adélarde Savoie, Président

(Signé) M. Léandre Bourque, Secrétaire